

L'obtention du droit de vote des femmes au Québec en 1940

Le silence féminin dans les journaux

Eve Léger-Bélanger

Numéro 125, printemps 2016

Du journal à la télévision : femmes et médias

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/82486ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Léger-Bélanger, E. (2016). L'obtention du droit de vote des femmes au Québec en 1940 : le silence féminin dans les journaux. *Cap-aux-Diamants*, (125), 14–16.

L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE DES FEMMES AU QUÉBEC EN 1940

LE SILENCE FÉMININ DANS LES JOURNAUX

par Eve Léger-Bélanger

Aujourd'hui, le Québec est considéré comme un terrain particulièrement fertile pour le féminisme, mais au milieu du XX^e siècle il accusait plusieurs années de retard en ce qui a trait au droit de vote des femmes. En effet, dès la fin de la Grande Guerre, la plupart des provinces canadiennes leur avaient déjà accordé ce droit. Bien que les femmes du Québec puissent voter aux élections fédérales depuis 1918, le droit de vote aux élections provinciales ne leur est octroyé qu'en 1940. Le projet de loi promu par le premier ministre Adélard Godbout est voté en troisième lecture par l'Assemblée législative, le 18 avril, et il est adopté officiellement le 25 avril à la Chambre haute. Toutefois, la nouvelle loi n'entre en vigueur que le 1^{er} janvier 1941, soit plus de huit mois après avoir été votée. La question du suffrage féminin a fait l'objet de débats dans les journaux au Québec pendant tout l'entre-deux-guerres. Or, lorsque le droit de vote est obtenu en avril 1940, l'événement, qui deviendra un marqueur déterminant dans l'histoire de la province, n'obtient cependant qu'une faible couverture médiatique et les femmes semblent s'effacer du débat. Quels sont les mécanismes qui ont guidé cette apparente réticence des médias à traiter du suffrage féminin dans les journaux québécois de l'époque et quelle a été la nature de la couverture qui a été effectuée?

LA PLACE OCCUPÉE DANS LE JOURNAL

À l'époque, les quotidiens montréalais à grand tirage (*La Presse*, *Le Canada*, *Le De-*



Le journal de Waterloo, 19 avril 1940, p. 1.

voir, *La Patrie*), les hebdomadaires locaux (*L'Autorité*, Montréal) et les journaux régionaux (*Le journal de Waterloo*, comté de Shefford; *L'Étoile du Nord*, Joliette) couvrent de façon incomplète cet événement qui a pourtant changé le cours de notre histoire. La Seconde Guerre mondiale fait alors rage en Europe. Avril 1940 correspond en effet aux invasions du Danemark et de la Norvège par l'Allemagne. À juste titre, l'attention médiatique est orientée principalement vers ces conquêtes éclatantes plutôt que vers un débat qui, certes, change la vie des femmes, mais ne constitue pas un événement aussi important que le conflit mondial. La simultanéité des deux événements pourrait expliquer, en partie, la raison pour laquelle la couverture médiatique du suffrage féminin est moins grande.

Sans surprise, les grands quotidiens accordent une place plus importante à la nouvelle que les journaux à tirage plus modeste. *La Presse* et *Le Devoir* sont les deux quotidiens qui se penchent le plus sérieusement sur la question en détaillant les débats parlementaires. De même, seuls *Le Canada* et *L'Étoile du Nord* placent l'événement en première page. Cette position indique qu'on lui accorde une grande importance. En outre, peu d'éditoriaux ou de chroniques soulèvent une réflexion sur le sujet. L'événement n'est donc couvert que de façon générale et la question ne cause pas de remous. On ne trouve également aucune image illustrant l'événement, sauf dans *La Presse*, qui demeure la plus exhaustive dans sa couverture. Bref, tant la quantité d'articles que leur position dans les pages du journal permettent de constater que l'intérêt pour le sujet n'est pas aussi vif qu'aujourd'hui, du moins d'après ce qu'on peut lire dans les journaux de l'époque.

LES SIGNATAIRES OÙ SONT LES FEMMES?

La plupart des articles qui portent sur le suffrage sont anonymes ou signés avec des fonctions génériques comme « correspondant parlementaire », ce qui donne une valeur d'autorité au texte. Quelques-uns d'entre eux sont signés par des hommes comme Joseph Lavergne (*La Patrie*) et Alexis Gagnon (*Le Devoir*). Puisque ce sont des journalistes masculins qui prennent la parole au sujet du suffrage féminin, cela confère une certaine légitimité au sujet. Une seule femme journaliste semble prendre part au débat : Fantine, qui ap-

partient à la page féminine de *L'Étoile du Nord*. Or, Fantine est le pseudonyme de Lionel Bertrand, homme politique, éditeur de la *Voix des Mille-Îles* et collaborateur à *L'Étoile du Nord*. Ainsi, la seule journaliste, qui est à première vue féminine, est en fait un homme. Ce dernier signe régulièrement des textes dans la section *Foyer des lectrices* sous le nom d'Yvonnice ou de Fantine. Le journaliste s'intéresse à divers sujets féminins : parfums, couleurs de cheveux, beauté, etc. Lorsque Lionel Bertrand prend la parole ailleurs dans le journal (sur des sujets politiques, mais aussi triviaux comme le temps des sucres ou le tourisme), aucun pseudonyme n'est pris. Du reste, l'unique voix d'emprunt féminine qui traite de la nouvelle ne fait pas autorité auprès des deux sexes, puisque le texte se trouve dans la section dédiée spécifiquement au lectorat féminin. Tout compte fait, aucune femme ne prend la plume pour revendiquer le droit de vote féminin.

LE LECTORAT UNE NOUVELLE POUR TOUS?

Les textes portant sur le suffrage féminin sont tous insérés dans les pages des nouvelles, ce qui fait appel à un lectorat tant masculin que féminin. *L'Étoile du Nord*, en couvrant la nouvelle à la fois en première page et dans la page féminine, devient un cas particulier. L'article de la page féminine ne s'adresse qu'aux femmes, comme la section et le titre le laissent entendre : *Foyer des lectrices* : « Qu'en pensez-vous, mesdames? ». Le titre met d'ailleurs de l'avant que, même si le droit est obtenu, cette décision ne fait pas nécessairement l'unanimité. Il y a encore lieu de poser la question.

Une distinction entre la presse montréalaise et les journaux régionaux s'impose : le ton personnalisé se traduit essentiellement par le recours à des pronoms renvoyant au lectorat féminin prend uniquement forme en région. Certains s'adressent directement aux femmes par l'emploi du pronom « vous », d'autres par des verbes à la deuxième personne du plu-



Le Canada, 19 avril 1940, p. 9.

riel ou par l'apostrophe : « Qu'en pensez-vous, mesdames? » (*L'Étoile du Nord*, 25 avril 1940, p. 4), « Mesdames les électrices » (*Le journal de Waterloo*, 19 avril 1940, p. 1). Ces appels directs aux femmes laissent entendre que les articles leur sont en partie consacrés. À Montréal, la deuxième personne du pluriel est absente. Les quotidiens font appel à un lectorat diversifié. Dans cette optique, les titres qui font part de l'événement sont pour la plupart semblables et neutres : « Le suffrage féminin approuvé en troisième lecture à Québec »

(*Le Canada*, 19 avril 1940, p. 1), « Le vote des femmes subit sa troisième lecture » (*La Patrie*, 19 avril 1940, p. 5).

LES ACTEURS DU DÉBAT

Nous pourrions penser que les grands quotidiens qui ont des contenus semblables (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Canada*, *La Patrie*) sont plus aptes que les journaux à tirage plus modeste (*L'Étoile du Nord*, *Le journal de Waterloo*, *L'Autorité*) à dresser un portrait de l'événement de façon neutre.



Le journal *La Presse* est la seule publication qui présente une photo de l'événement. *La Presse*, 26 avril 1940, p. 16.

Or, ce n'est pas le cas. L'exemple le plus probant serait le contraste entre *La Presse* et *Le Devoir*. D'un côté, *La Presse* adopte un point de vue assez positif à l'égard de la question tout en pesant le pour et le contre. De l'autre, *Le Devoir* pèse également le pour et le contre, mais se range plutôt derrière le contre. Cette prise de position s'illustre par le choix des extraits des débats parlementaires retranscrits et commentés.

La Presse, *Le Devoir*, *Le Canada*, *La Patrie* rapportent les débats animés : Godbout justifie son choix tandis que Maurice Duplessis attaque le projet. Les journaux évoquent les propos des parlementaires masculins qui sont du même avis que Duplessis et qui disent que 90 % des femmes, voire 95 %, ne veulent pas du droit de vote (sans que la provenance de ces pourcentages hyperboliques ne soit mentionnée). Les retranscriptions des débats montrent que Godbout mise sur l'égalité des sexes en soulignant que 100 000 femmes travaillent désormais. En contrepartie, Duplessis soutient que Godbout a lui-même voté contre le suffrage féminin en 1936. Si d'une part Godbout affirme que le Québec a changé et est prêt à octroyer ce droit aux femmes, il atteste d'autre part ne pas avoir changé d'opinion sur le sujet. Certes, les femmes sont encore les reines du foyer, mais leurs droits doivent aussi passer par leur voix. Le Québec est rendu là. Le parti pro s'appuie ainsi essentiellement sur l'argument de l'égalité tout en puisant dans l'histoire, en évoquant Jeanne d'Arc, par exemple. Le parti contre renforce quant à lui son point de vue en évoquant une femme,

Gina Lombroso, docteure en lettres et en médecine, qui était elle-même contre le droit de vote. L'argument s'avère cependant quelque peu désuet, cette prise de position datant de presque vingt ans. Le député libéral de Stanstead, Raymond-F. Frégeault, pose *a contrario* que les anglo-protestants sont prêts au passage vers la modernité et ne comprennent pas l'acharnement contre le suffrage féminin. Ce député est l'un des seuls dont la position si nette est traduite par les journaux. La division traditionnelle femmes/hommes qui implique une opposition Godbout/Duplessis se transforme presque en une division Canadiens français traditionalistes/Canadiens anglais modernes. À l'époque, le Québec accuse un retard de plus de vingt ans par rapport aux autres provinces. Il n'est donc pas étonnant que la voix d'un député canadien-anglais s'élève pendant la session parlementaire.

En outre, l'opinion de deux femmes pendant le débat se fait brièvement entendre. *La Presse* reste neutre en faisant référence à la première, en ne mentionnant qu'« une femme », tandis que *Le Devoir* renvoie à « une femme irascible et dont les sourcils indiquaient la violence des sentiments », ce qui mine la crédibilité de cette femme sans nom qui ose prendre la parole. Sans oublier Idola Saint-Jean, militante féministe qui, toujours selon *Le Devoir*, réplique aux hommes « à mi-voix ». Deux remarques s'imposent : sauf exception, il n'y a pas de voix de femme dans ce débat parlementaire et lorsqu'une femme prend la parole, son autorité n'est pas respectée, tant au Parlement que dans les médias.

Les journaux à tirage plus modeste ne voient pas les choses de la même manière que les grands quotidiens et révèlent des points de vue plus personnalisés, quoique souvent anonymes. Ainsi, *Le journal de Waterloo* publie un article qui s'apparente à un poème et *L'Autorité* prend sans équivoque position pour l'obtention du suffrage féminin dans « L'ex-fasciste Maurice Duplessis ». Loin de s'en tenir à un titre controversé, *L'Autorité* développe son opinion pro-suffrage féminin par un parallélisme avec le roman *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon. La littérature et la réalité se côtoient : « C'était mettre fin, et une fois pour toutes, à cette légende accréditée par Louis Hémon et prônée par nos réactionnaires que dans le Québec rien ne change » (*L'Autorité*, 20 avril 1940, p. 4). Il demeure que, malgré l'inscription dans la filiation pro-suffrage, certains journaux ajoutent une touche d'humour en fin d'article, ce qui renverse la perception d'égalité : « Ceux qui ont voté contre le vote des femmes à l'Assemblée législative craignaient sans doute que les femmes, dans leurs tournées électorales, fissent un trop grand abus des dernières modes de Paris... » (*L'Étoile du Nord*, 25 avril 1940, p. 1). La même boutade apparaît quelques jours plus tôt, le 19 avril, en première page du *Journal de Waterloo*. Somme toute, malgré une volonté de rendre compte de l'événement de façon neutre, pour les grands quotidiens, ou positive, pour les journaux à tirage plus modeste, la presse s'inscrit dans une histoire encore controversée et ne peut y échapper.

Enfin, selon la pensée commune : en 1940, les hommes se battaient sur le front européen tandis que les femmes se battaient pour le droit de vote. Or, les médias de l'époque révèlent que ce sont surtout des hommes qui parlent au nom des femmes dans la sphère publique. Force est d'admettre cependant que les choses ont bien changé.

Eve Léger-Bélanger est étudiante au doctorat en littérature de langue française à l'Université de Montréal.